



La biopsie hépatique transpariétale

Qu'est-ce que une biopsie hépatique transpariétale ?

C'est actuellement l'examen de référence pour diagnostiquer la cause et préciser le traitement et le pronostic (stade de fibrose par exemple) de nombreuses maladies du foie ou de maladies générales retentissant sur le foie.

Comment se préparer à une biopsie hépatique transpariétale ?

Il est indispensable de ne pas prendre de médicament modifiant la coagulation, comme par exemple l'aspirine, dans les 7 jours précédant la biopsie. Avant la biopsie, le médecin se sera assuré de la réalisation d'une échographie du foie et d'un bilan sanguin de coagulation. S'il le juge nécessaire, le médecin vous proposera l'administration d'un médicament calmant ou contre la douleur.

Il faut être à jeun strict durant les 6 heures précédant l'examen ; cependant, on pourra vous autoriser à prendre une boisson sucrée avant l'examen dans certains cas. Il est recommandé d'uriner juste avant l'examen.

Comment va se dérouler la biopsie ?

Vous serez hospitalisé pour la journée, voire 24 h si le médecin l'estime nécessaire. L'examen se fera allongé sur le dos ou sur le côté gauche. Ensuite, une anesthésie locale avec une injection sous la peau sera réalisée entre deux côtes droites.

La biopsie elle-même consiste à prélever un fragment de foie à travers la peau anesthésiée avec une aiguille à usage unique dont le diamètre est entre 1 et 2 mm.

Les suites de la biopsie :

Après la biopsie, vous resterez alité pendant 6 heures dont les deux premières heures couché sur le côté droit. Un(e) infirmier(e) surveillera régulièrement votre pouls et votre tension. La ponction ne laisse pas de cicatrice et le pansement pourra être enlevé le lendemain.

Dès la fin de la biopsie, une douleur peut survenir au niveau du foie ou au niveau de l'épaule droite. Prévenez l'infirmier(e) qui vous surveille afin de recevoir un médicament pour vous soulager. Pour ceux dont la sortie est autorisée le soir même, il vous est demandé de ne pas vous éloigner à plus de 20 minutes de l'hôpital, de rester accompagné par un adulte et de ne pas effectuer d'activité physique intense.

Dans la semaine qui suit la biopsie, il est recommandé de ne pas prendre de médicament modifiant la coagulation comme par exemple l'aspirine. Durant cette semaine, vous pourrez procéder à vos occupations habituelles. Cependant, il est déconseillé de faire un effort physique intense ou d'entreprendre un voyage dans un pays à faible niveau sanitaire.

Quelles complications peuvent survenir ?

Tout acte médical, investigation, exploration, intervention sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, recèle un risque de complication.

Les complications de la biopsie hépatique sont rares. Il s'agit essentiellement d'une hémorragie dont la fréquence est inférieure à 1 cas sur 1000. D'autres complications sont possibles mais restent exceptionnelles.

Ces complications peuvent être favorisées par vos antécédents médico-chirurgicaux (d'où la réalisation d'une échographie et d'un bilan de coagulation préalables) ou par la prise de certains traitements. Ces rares complications apparaissent le plus souvent dans les 6 heures qui suivent l'examen mais peuvent exceptionnellement se révéler quelques jours après l'examen (douleur abdominale, fatigue, pâleur) d'où les précautions précédentes.

Il est alors très important de contacter immédiatement le médecin, ou un de ses collègues, qui a réalisé la biopsie. En cas d'impossibilité de prendre contact avec eux, il est très important de prendre contact très rapidement avec votre médecin traitant.

En conclusion

Si vous avez d'autres questions, vous devez en parler au médecin qui a demandé l'examen ou auprès du médecin ou du service où vous allez réaliser cet examen.

Ce formulaire est fait non pas pour vous inquiéter mais pour vous donner une explication complète et précise de cet examen.

Centres Hospitaliers Jolimont asbl Service de Gastro-entérologie

- **Jolimont** : 064/233.181 ou 064/233.178
- **Lobbès** : 071/59.94.31 ou 071/59.93.10
- **Nivelles** : 067 88 54 42
- **Tubize** : 02 391 01 30